



**W A R C Q**

## ARRÊTÉ N° 12 - 2020

### Arrêté portant sur l'autorisation à réaliser des travaux Place des Bertholet

Le Maire de WARCQ,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L2212-5, et L 2213-1 à L 2213-6 relatifs au pouvoir de Police, de la Circulation et du stationnement de Monsieur le Maire,*

*Vu l'article R 225 du Code de la Route,*

*Vu la demande du 14 janvier 2020 présentée par l'entreprise DUVAL Johny B.T.P, Lieu dit « Les Paquies » à Villers sur Bar, concernant les travaux de terrassement liés à la réalisation d'un branchement gaz au 11 place des Bertholet.*

## ARRÊTE

Article 1 : Les restrictions de circulation, situées dans l'agglomération de la Commune de WARCQ énoncées dans les articles ci-dessous, prendront effet :

Le jeudi 23 janvier 2020 à 8 h 00 jusqu'à la fin des travaux.

Article 2 : La circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits par devant le n° 11, Place des Bertholet.

**Article 3** : Les panneaux de signalisation réglementaires matérialisant cette réglementation seront placés aux extrémités des sections affectées par les agents l'entreprise.

**Article 4** : Monsieur le Commissaire de Police et tout agent de la force publique, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5** : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

*Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique des Ardennes,  
Monsieur le Responsable du Services du SAMU,  
Monsieur le Directeur du SDIS.*

Fait en Mairie de WARCQ, le 15 janvier 2020.

Le Maire de WARCQ,  
  
Bernard PIERQUIN.